

A1 : Produits à base d'eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (Conforme à OSHA 29 CFR 1910.1200)

SECTION I : IDENTIFICATION DU PRODUIT

Les sociétés QUIKRETE®
5 Concourse Parkway, Suite 1900
Atlanta, GA 30328

Numéro de téléphone d'urgence
INFOTRAC 1 (800) 535-5053
Numéro de téléphone d'information
1 (800) 282-5828

SDD A1
Révision : mars-25

Bomix® Nom du produit
NIVABOND - ADHÉSIF POUR BÉTON

Code #
9902

Utilisation du produit : Agent de liaison liquide pour coller le nouveau béton à l'ancien.

Voir la version la plus récente de ce document à l'adresse suivante : <https://www.bomix.ca>.

SECTION II - IDENTIFICATION DES DANGERS

Composants de l'étiquetage qui déterminent le danger : Polymère acrylique

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Irritation des yeux - Catégorie 2B

Sensibilisation de la peau - Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3

Toxicité aiguë - Orale - Catégorie 4

2.2a Mot indicateur Avertissement

2.2b Mentions de danger

Provoque une irritation des yeux.

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Peut provoquer une irritation respiratoire, oculaire ou gastro-intestinale.

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation de la peau.

Nocif en cas d'ingestion.

2.2c Pictogrammes



2.2d Mises en garde

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Porter des gants de protection et des lunettes de protection
Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant l'utilisation de ce produit.
Se laver soigneusement après manipulation.
N'utiliser que dans un endroit bien ventilé.
Ne pas respirer les vapeurs.

En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau ou les cheveux avec de l'eau.
En cas de contact avec les yeux : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.
En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans un état confortable pour qu'elle puisse respirer.
En cas d'ingestion : Rincer la bouche, NE PAS faire vomir.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée importante : consulter un médecin.

En cas de symptômes importants ou persistants, consulter immédiatement un médecin.

Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient bien fermé.
Éliminer le contenu/les conteneurs conformément à toutes les réglementations.

2.3 Informations complémentaires

2.3a HNOC - Dangers non classés ailleurs : Non applicable

2.3b Inconnu Toxicité aiguë : Aucune

SECTION III - INGRÉDIENTS DANGEREUX/INFORMATIONS SUR L'IDENTITÉ

<u>Composants dangereux</u>	<u>No CAS</u>	<u>% en poids</u>
Résine polymère	Non dangereux	30-60
Eau	7732-18-5	40-70

Les fourchettes de composition sont fournies en raison de la variabilité d'un lot à l'autre.
Aucun des composants de ce produit ne présente une toxicité inconnue.

SECTION IV - PREMIERS SECOURS

Informations générales :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé par le produit.

Après inhalation : En cas d'inconscience, placer le patient en position latérale stable pour le transport.

Après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau ou les cheveux à l'eau.

Après contact avec les yeux : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Après la déglutition : Traiter les symptômes et apporter un soutien. Obtenir des soins médicaux. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes aigus/retardés : Consulter immédiatement un médecin si les symptômes sont importants ou persistent.

SECTION V - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Inflammabilité du produit : Ce produit est à base d'eau et ne présente aucun risque particulier d'incendie ou d'explosion. Le film de polymère sec brûle. Le produit contient de faibles niveaux de volatiles organiques qui peuvent être émis à des températures élevées.

5.2 Agents d'extinction appropriés : Traiter en fonction des matériaux environnants

5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucun

5.3a Produits de combustion : Aucun

5.3b Risques d'explosion en présence de diverses substances : Non explosif en présence de chocs

SECTION VI - MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter un équipement de protection (voir section VIII). Tenir les personnes non protégées à l'écart.

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/les eaux de surface ou souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éliminer le matériel contaminé en tant que déchet conformément à l'article 13. Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

SECTION VII – PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION ET UN STOCKAGE SÛRS

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Assurer une bonne ventilation/expiration sur le lieu de travail. Porter un EPI approprié (voir section 8).

Informations sur la protection contre les explosions et les incendies : Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage

Exigences à respecter par les entrepôts et les récipients : Aucune exigence particulière.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune : Non requis.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Conserver le récipient hermétiquement fermé.

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible

SECTION VIII - MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Composants dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail

Composants dangereux	N° CAS	PEL (OSHA) mg/M ³	TLV (ACGIH) mg/M ³
Aucun			

8.2 Contrôles de l'exposition

Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées.

8.3 Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

8.3a Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Porter des gants d'une longueur suffisante pour offrir une protection adéquate de la peau contre les éclaboussures. Les gants en nitrile, en butyle et en PVC se sont avérés offrir une protection adéquate en cas de contact accidentel.

Protection des yeux :

Porter une protection oculaire approuvée (lunettes de sécurité anti-poussière ou anti-éclaboussures).

Protection respiratoire :

Non requis dans le cadre d'une utilisation normale

SECTION IX - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES

Informations générales**Apparence**

Forme : Liquide

Couleur : blanc

Odeur : Acétate de vinyle

Valeur du pH à 20°C (68 °F)

Non disponible

Point d'ébullition/intervalle d'ébullition

>212°F (>100°C)

Allumage automatique :

Le produit ne s'enflamme pas automatiquement.

Pression de vapeur à 21°C (70°F)

<1 (eau)

Densité à 25°C (77 °F)

1,0 à 1,2

Solubilité dans / Miscibilité avec**Eau :**

Miscible

Teneur en COV :

1,1 g/L COV

SECTION X - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique / conditions à éviter : Oxydants forts, matériaux qui réagissent avec l'eau.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : Aucun

SECTION XI - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Voies d'exposition : Contact avec la peau, adsorption cutanée, contact avec les yeux, inhalation ou ingestion.

11.2 Symptômes liés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxicologiques :

Inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque une irritation de la peau.

Contact avec les yeux : Provoque une irritation des yeux.

Ingestion : Peut provoquer une irritation gastro-intestinale

11.3 Effets différés, immédiats et chroniques de l'exposition à court et à long terme

Court terme

Corrosion/irritation de la peau : Provoque une irritation de la peau.
Dommages oculaires graves/irritation : Provoque une irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire : Non disponible
Sensibilisation de la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique : (Catégorie 3)
Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Risque d'aspiration : Non disponible

Long terme

Cancérogénicité : Non disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non disponible
Toxicité pour la reproduction : Non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée : (Catégorie 2)
Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation de la peau.
Effets synergiques/antagonistes : Non disponible.

SECTION XII - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible.
Persistence et dégradabilité : Aucune autre information pertinente n'est disponible.
Comportement dans les systèmes environnementaux :
Potentiel de bioaccumulation : Aucune autre information pertinente n'est disponible.
Informations écologiques supplémentaires :
Remarques générales : Ne pas laisser le produit non dilué ou en grande quantité atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts. Ne doit pas parvenir non dilué ou non neutralisé dans un plan d'eau ou un fossé de drainage.

SECTION XIII - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne pas laisser le produit atteindre les cours d'eau ou les égouts pluviaux. L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales.

Emballage non nettoyé

Recommandation : L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales.

Agent nettoyant recommandé : Eau, si nécessaire avec des agents nettoyants.

SECTION XIV - INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

	DOT (USA)	TMD (Canada)
Numéro UN	Non réglementé	Non réglementé
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé	Non réglementé
Groupe d'emballage (le cas échéant)	Non réglementé	Non réglementé
Catégorie 7 de l'IATA	Non réglementé	

14.1 Dangers pour l'environnement : Non disponible

14.2 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol 73/78 et au code IBC
Non disponible

14.3 Précautions particulières pour l'utilisateur

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

SECTION XV - AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques au produit chimique

Canada

Classification SIMDUT : Considéré comme une matière dangereuse en vertu de la Loi sur les produits dangereux, tel que défini par le Règlement sur les produits contrôlés, et soumis aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) de Santé Canada. Ce document est conforme aux exigences du SIMDUT de la Loi sur les produits dangereux (LPD) et du Règlement sur les produits contrôlés (RPC).

15.2 Informations fédérales américaines

SARA 302/311/312/313 Composants

Aucun produit chimique contenu dans ce matériau n'est soumis aux exigences de déclaration du titre III de la SARA, section 302, 311, 312 ou 313.

RCRA : n'est pas classé comme déchet dangereux en vertu de la loi sur la conservation et la récupération des ressources (Resource Conservation and Recovery Act) ou de ses règlements, 40 CFR §261 et seq.

CERCLA : N'est pas classé comme substance dangereuse en vertu des règlements de la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA), 40 CFR §302.

Emergency Planning and Community Right to Know Act (SARA Title III) : N'est pas une substance extrêmement dangereuse selon la section 302 et n'est pas un produit chimique toxique soumis aux exigences de la section 313.

NTP : Non classé comme cancérigène pour l'homme.

Cancérigène OSHA : Non répertorié.

15.3 Lois nationales sur le droit à l'information

Californie Prop. 65 Composants

Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues par l'État de Californie comme causant le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

15.4 Stocks mondiaux

LIS Tous les composants de ce produit figurent sur la liste canadienne des LIS.

N° TSCA : Tous les constituants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

SECTION XVI - AUTRES INFORMATIONS

Dernière mise à jour : March 27, 2025

Clause de non-responsabilité : Nous pensons que les déclarations, les informations techniques et les recommandations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique telle qu'elle est fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec une autre substance. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'exhaustivité de ces informations pour l'usage particulier qu'il en fera. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour les effets nocifs qui pourraient être causés par l'exposition à la silice contenue dans nos produits

Préparé par The QUIKRETE Companies, LLC

Fin de la SDD